

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER L'ACTION DE FORMATION

La validation du QCM se fait avec une note supérieure ou équivalente à 13/20.

Les questions étant les mêmes pour tous et issues du livret de formation, cela garantit l'équité.

La qualité des questions étant issues du livret de formation montrent le niveau attendu.

La pratique personnelle est évaluée d'après différents items :

- La pratique pendant la formation avec signature de la feuille de présence.
- La pratique personnelle (le journal de bord de chaque stagiaire atteste de 30 heures de pratique personnelle) avec un échange par mail ou téléphone si le candidat en exprime le besoin après chaque session.
- Une pratique personnelle de 20 minutes le jour de l'examen (il s'agit alors de montrer sa connaissance et sa maîtrise des différents exercices de Pilates). Cette pratique est évaluée d'après une grille d'évaluation commune, ce qui permet la recherche des mêmes critères de réussites pour tous les postulants. La réussite est obtenue si au moins 75% des critères évalués dans la grille sont maîtrisés.

Et enfin sa pratique d'enseignement. Pour cela, le candidat doit justifier :

- D'une pratique de 30 heures d'enseignements (dans son journal personnel).
- D'enseigner pendant 20 minutes (15 minutes avec une seule personne, puis 15 minutes avec un groupe). L'enseignement peut se faire soit sur les autres candidats présents ce jour soit sur des élèves du Studio Pilates Lilibulles. Cette pratique est évaluée d'après une grille d'évaluation commune, ce qui permet la recherche des mêmes critères de réussites pour tous les postulants. La réussite est obtenue si au moins 75% des critères de la grille d'évaluation sont maîtrisés.

Le jury est composé de moi-même, formateur, et est complété par l'un des autres professeurs de Pilates en activité, extérieurs à l'organisme de formation, avec qui je travaille.

Ma mission concernant l'organisation des épreuves : que les candidats soient reçus dans les mêmes conditions, à savoir dans la salle de cours avec le même matériel à disposition que lors de la formation.

Concernant les modalités d'information et de convocation du candidat, celui-ci sera prévenu par courrier électronique avec une demande de confirmation de réception du document. La convocation doit avoir lieu au moins un mois avant la date pour que le candidat puisse s'organiser.

Si problème sanitaire, l'examen peut avoir lieu en distanciel.

L'examen se déroule donc en trois parties, réparties sur une journée.

La communication des résultats se fera par mail (toujours avec demande de confirmation de réception de ce dernier), avec l'attestation de réussite ou d'échec sous 7 jours après la fin des épreuves.

Si rattrapage il doit y avoir, la personne ne repasse que les épreuves non validées et non la totalité.

Celui-ci doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent la première date d'examen.

Le document attestant de la réussite ou de l'échec à l'examen est envoyé sous format PDF lors du mail. L'attestation de réussite est envoyée par courrier.

Voie de recours : Le candidat peut demander à repasser les épreuves avec un jury composé de deux personnes dont l'une est différente de la première session (moi-même et l'un des autres professeurs de Pilates avec lesquels je travaille suivant leur disponibilité).